

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 novembre 2018

Rapport n° 18-06-15

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : MODIFICATION

Sur la base des dispositions de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a, par délibération n° 14-04-27 du 28 avril 2014, procédé à la création de 9 commissions permanentes de 10 membres chacune et en a fixé la composition.

Ces 9 commissions s'intitulent comme suit :

- Finances
- Travaux et urbanisme
- Jeunesse et sport
- Vie sociale, animations séniors, transport et handicap
- Vie économique, emploi, animation communale, fêtes et cérémonies
- Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance
- Culture
- Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier
- Sécurité et prévention.

Pour mémoire, la composition de ces commissions a fait l'objet de modifications par délibérations n° 17-03-15 du 28 mars 2017 et n° 17-08-26 du 21 novembre 2017.

Suite à la démission de Mme Monique Baquin de ses fonctions de conseiller municipal et de son remplacement par Mme Céline Gérard, il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles modifications, à savoir :

- commission Travaux et urbanisme : Mme Delphine Armandin en remplacement de Mme Monique Baquin
- commission Vie sociale, animations séniors, transport et handicap : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Delphine Armandin
- commission Vie économique, emploi, animation communale, fêtes et cérémonies : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Monique Baquin
- commission Culture : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Monique Baquin

- commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Monique Baquin.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 novembre 2018

Délibération n° 18-06-15

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES : MODIFICATION

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22,

Vu la délibération n° 14-04-27 du 28 avril 2014 portant création et composition des commissions municipales permanentes,

Vu les délibérations n° 17-03-15 du 28 mars 2017 et n° 17-08-26 du 21 novembre 2017 modifiant la composition des commissions municipales permanentes susvisées,

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la composition des commissions

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de procéder à la modification de la composition des commissions municipales permanentes de la manière suivante :

- commission Travaux et urbanisme : Mme Delphine Armandin en remplacement de Mme Monique Baquin

- commission Vie sociale, animations séniors, transport et handicap : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Delphine Armandin

- commission Vie économique, emploi, animation communale, fêtes et cérémonies : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Monique Baquin

- commission Culture : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Monique Baquin

- commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier : Mme Céline Gérard en remplacement de Mme Monique Baquin.

Article 2 : de préciser, qu'en conséquence, la composition des commissions municipales permanentes s'établit de la manière suivante :

Commission Finances

- Jean-Michel Castelli
- Francis Barrier
- Pascal Rochoux
- Arnaud Vandamme
- Sébastien Meurant
- Michèle Blondiaux
- Loïc Drouin
- Eric Dubertrand

- Stéphane Ohanian
- Christian Malacain

Commission Travaux et urbanisme

- Francis Barrier
- Marie-Christine Pinon-Baptendier
- Sébastien Meurant
- Yannick Martin
- Claude-Hélène Destemberg
- Jean-Michel Detavernier
- Stéphane Frédéric
- Delphine Armandin
- Stéphane Ohanian
- Christian Malacain

Commission Jeunesse et sport

- Pascal Rochoux
- Françoise Combaudou
- Jean-Michel Castelli
- Laurent Lucas
- Laurence Cardi
- Stéphane Roussakovsky
- Jane Tizon
- Gerold Schumann
- Delphine Armandin
- Christian Malacain

Commission Vie sociale, animation séniors, transport et handicap

- Anne Marioli
- Jean-Michel Castelli
- Arnaud Vandamme
- Annie Teilland
- Mourad Aït Omar
- Stéphane Frédéric
- Marie Tonye
- Céline Gérard
- Gerold Schumann
- Christian Malacain

Commission Vie économique, emploi, animation communale, fêtes et cérémonies

- Arnaud Vandamme
- Jane Tizon
- Philippe Chanut
- Mourad Aït Omar
- Michèle Blondiaux
- Claude-Hélène Destemberg
- Anne Marioli
- Delphine Armandin
- Céline Gérard
- Christian Malacain

Commission Famille, éducation, vie scolaire et petite enfance

- Jane Tizon
- Pascal Rochoux
- Marie-Christine Pinon-Baptendier

- Anne Marioli
- Laurence Cardi
- Agnès Baudalet
- Anne-Laure Moreau
- Delphine Armandin
- Gerold Schumann
- Christian Malacain

Commission Culture

- Marie-Christine Pinon-Baptendier
- Jane Tizon
- Annie Teilland
- Françoise Combaudou
- Agnès Baudalet
- Michèle Blondiaux
- Francis Barrier
- Gerold Schumann
- Céline Gérard
- Christian Malacain

Commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier

- Yannick Martin
- Francis Barrier
- Jean-Michel Castelli
- Marie-Christine Pinon-Baptendier
- Anne Marioli
- Laurent Lucas
- Loïc Drouin
- Gerold Schumann
- Céline Gérard
- Christian Malacain

Commission Sécurité et prévention

- Mourad Aït Omar
- Francis Barrier
- Jane Tizon
- Arnaud Vandamme
- Jean-Michel Castelli
- Loïc Drouin
- Laurence Cardi
- Stéphane Ohanian
- Delphine Armandin
- Christian Malacain.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET